

COMMUNE NOUVELLE DE LOIR-EN-VALLÉE

Sarthe (72) – 2 044 habitants

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Conseil municipal – Vendredi 22 mai 2026 – 20h00

Mairie de Ruillé-sur-Loir – Salle du Conseil

Membres en exercice	Présents	Date de convocation
23	19	13 mai 2026

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt-deux mai à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune nouvelle de Loir-en-Vallée, légalement convoqués le 13 mai 2026, se sont réunis à la Mairie de Ruillé-sur-Loir, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Patrick SETTIER, Maire.

Monsieur Patrick **SETTIER** déclare la séance ouverte et procède à l'appel des conseillers municipaux.

Appel des conseillers municipaux

Conseiller municipal	Présent(e)	Absent(e) excusé(e)	Conseiller municipal	Présent(e)	Absent(e) excusé(e)
AUBRY Xavier	x	☐	MASSON Clément	x	☐
BELLAIR Olivier	x	☐	MAYEUR Pascale	x	☐
BORDIER Diego	☐	x	MICHAUX Élodie	x	☐
BUNEL Sonia	x	☐	MOUROT Isabelle	x	☐
CADRAN Sylvie	x	☐	PATAUX Étienne	☐	x
CHASSANY Philippe	☐	x	PÉAN Nicole	x	☐
COCHARD Alain	x	☐	PORCHERON Dominique	x	☐
CRINIÈRE Thierry	x	☐	SALMON Éric	x	☐
DERRÉ Gwendoline	x	☐	SETTIER Patrick	x	☐
ESCARRA Bruno	x	☐	SEVAULT Christophe	x	☐
JARDIN Marine	x	☐	VALLON Sandra	☐	x
MARIE Élise	x	☐			

Nombre de présents : 19

Nombre d'absents excusés : 4 (Mme Sandra VALLON, M. Diego BORDIER, M. Étienne PATAUX, M. Philippe CHASSANY)

Pouvoirs : Mme Sandra VALLON → Mme Marine JARDIN / M. Diego BORDIER → Mme Nicole PÉAN / M. Étienne PATAUX → M. Thierry CRINIÈRE

Votants : 22 — Quorum (majorité des membres en exercice : 12) : **✓ atteint**

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE (art. L.2121-15 CGCT)

Sur proposition du président de séance, le conseil municipal désigne en qualité de secrétaire de séance : Madame Elise MARIE.

Vote : Pour 22 | Contre 0 | Abstentions 0 — **Adopté à l'unanimité**

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 AVRIL 2026

Le procès-verbal de la séance du 10 avril 2026, communiqué préalablement à l'ensemble des conseillers, est soumis à approbation.

Une correction avait été apportée avant la séance sur un chiffre signalé par M. Éric SALMON.

Aucune autre observation n'est formulée sur le fond.

Vote : Pour 22 | Contre 0 | Abstentions 0 — **Adopté à l'unanimité**

POINT D'INFORMATION – PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOIR LUCÉ BERCÉ

Monsieur le Maire présente la Communauté de communes Loir Lucé Bercé (CCLLB), structure intercommunale regroupant 24 communes et environ 25 000 habitants, dont deux communes nouvelles (Loir-en-Vallée et Montval-sur-Loir). Budget de fonctionnement : 17 M€ ; budget d'investissement : 6 M€.

Monsieur le Maire, vice-président chargé des bâtiments communautaires, présente le conseil communautaire (39 membres, dont Diego BORDIER, Dominique PORCHERON, Élise MARIE et Patrick SETTIER pour Loir-en-Vallée), les 12 commissions thématiques et les compétences obligatoires, optionnelles et facultatives de l'EPCI. Il souligne l'importance de la présence active des élus de Loir-en-Vallée dans les commissions intercommunales.

✓ Information actée au procès-verbal – Pas de vote.

DÉLIBÉRATION N° D-2026-061 – DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES

Monsieur le Maire rappelle que la loi n°2016-1048 du 1er août 2016 a transféré aux maires la compétence pour statuer sur les inscriptions et radiations sur les listes électorales.

Les décisions du maire font l'objet d'un contrôle a posteriori par une commission de contrôle.

Loir-en-Vallée n'ayant eu qu'une seule liste aux élections de mars 2026, les membres du conseil désignés proviennent tous de cette liste unique.

La liste a déjà été transmise à la Préfecture.

Collège	Membres désignés	
Délégués du conseil municipal	Nicole PÉAN (titulaire)	Pascale MAYEUR (suppléante)
Délégués de l'administration (préfet)	Solange MOIREAU (titulaire)	Alain POHU (suppléant)
Délégués du tribunal judiciaire	Michel GUILLONNEAU (titulaire)	Françoise LEDRU (suppléante)

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le vote à main levée.

Résultat du vote – Délibération D-2026-061 :

Pour	Contre	Abstentions
22	0	0

✓ Délibération adoptée à l'unanimité — 22 voix pour, 0 contre, 0 abstention(s).

DÉLIBÉRATION N° D-2026-062 – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

Monsieur le Maire expose la nécessité de soumettre à la DDFIP de la Sarthe une liste de 32 contribuables. Il lit la liste proposée par commune déléguée (24 noms). Il reste 8 places (2 par commune déléguée) et invite les conseillers à se porter volontaires. La liste complète de 32 contribuables, complétée en séance, est arrêtée comme suit :

Ruillé-sur-Loir : Galienne COHU, Sonia BEL, Gérard COPIN, Pascal JANVIER, Jocelyne MENU, Solange MOIROT, Xavier AUBRY (CM), Nicole PÉAN (CM).

Poncé-sur-le-Loir : Patrick OUVRARD, Martine CRINIÈRE, Marie-Françoise LEDRU, Catherine BRUNO, Alain SAUVEAU, Gilles BRETON, Alain COCHARD (CM), [2e CM à compléter].

La Chapelle-Gaugain : Virginie D'ARLOT, Daniel BOUTIER, Annie GRIGNIER, Serge GRIGNIER, Annick BORDIER, Pascal LEOU, Gwendoline DERRÉ (CM), Sylvie CADRAN (CM).

Lavenay : Michel GUILLONNEAU, Élisabeth POULIN, Raymonde BÉNARD, Annette LACROIX, Pascal MARIE, Christine ROBERT, Christophe SEVAULT (CM), [2e CM à compléter].

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le vote à main levée.

Résultat du vote – Délibération D-2026-062 :

Pour	Contre	Abstentions
22	0	0

✓ Délibération adoptée à l'unanimité — 22 voix pour, 0 contre, 0 abstention(s).

DÉLIBÉRATION N° D-2026-063 – DÉTERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CCAS

Monsieur le Maire propose de fixer à 8 le nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (4 élus + 4 nommés par arrêté du Maire), conformément à l'article L.123-6 du Code de l'action sociale et des familles.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le vote à main levée.

Résultat du vote – Délibération D-2026-063 :

Pour	Contre	Abstentions
22	0	0

✓ Délibération adoptée à l'unanimité — 22 voix pour, 0 contre, 0 abstention(s).

DÉLIBÉRATION N° D-2026-064 – DÉSIGNATION DES MEMBRES ÉLUS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Suite à la délibération D-2026-063, Monsieur le Maire invite le conseil à désigner les 4 membres élus. Après appel à candidatures, Bruno ESCARRA, Élise MARIE, Pascale MAYEUR et Nicole PÉAN sont désignés. Monsieur le Maire procédera par arrêté à la nomination des 4 membres non élus : Mme Marie-Pierre MICHELIN, Mme Martine GOGER, Mme Annette LACROIX et Mme Nadia SALMON.

N°	Nom – Prénom	Qualité au sein du conseil
1	ESCARRA Bruno	Conseiller municipal
2	MARIE Élise	4ème adjointe
3	MAYEUR Pascale	Conseillère municipale
4	PÉAN Nicole	Conseillère municipale

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le vote à main levée.

Résultat du vote – Délibération D-2026-064 :

Pour	Contre	Abstentions
22	0	0

✓ Délibération adoptée à l'unanimité — 22 voix pour, 0 contre, 0 abstention(s).

DÉLIBÉRATION N° D-2026-065 – AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE TÉLÉTRANSMISSION – CHANGEMENT D'OPÉRATEUR IXBUS → BERGER-LEVRAULT ÉCHANGES SÉCURISÉS

Monsieur le Maire rappelle que la commune a conclu le 16 janvier 2017 une convention de télétransmission via le dispositif IXBUS. Dans le cadre de la mise en place du logiciel WE Magnus (Berger-Levrault), la commune bascule vers le dispositif Berger-Levrault Échanges Sécurisés (homologué le 23 décembre 2024).

Ce changement nécessite un avenant qui excède la délégation générale du Maire.

Le projet a été vérifié par la Préfecture sans observation.

Résultat du vote – Délibération D-2026-065 :

Pour	Contre	Abstentions
22	0	0

✓ Délibération adoptée à l'unanimité — 22 voix pour, 0 contre, 0 abstention(s).

DÉLIBÉRATION N° D-2026-066 – CONVENTION D'AUTORISATION DE PASSAGE – AIRE DE PIQUE-NIQUE DE PONT DE BRAYE

Monsieur Éric SALMON présente la convention avec M. CRIPPA, propriétaire d'une parcelle de 185 m² au hameau de Pont de Bray, nécessaire pour permettre l'accès du public à l'aire de pique-nique dans le cadre de la voie verte.

Le droit de passage est consenti à titre gratuit.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention puis à la soumettre à la signature du propriétaire.

Résultat du vote – Délibération D-2026-066 :

Pour	Contre	Abstentions
22	0	0

✓ Délibération adoptée à l'unanimité — 22 voix pour, 0 contre, 0 abstention(s).

DÉLIBÉRATION N° D-2026-067 – GARANTIE AUTONOME AFL – EXERCICE 2026

Monsieur le Maire rappelle que la commune est membre du Groupe Agence France Locale (art. L.1611-3-2 CGCT), qui a notamment financé l'achat du tracteur communal. Pour bénéficier des prêts de l'AFL, chaque collectivité membre doit adopter annuellement une garantie autonome à première demande (art. 2321 Code civil). La probabilité d'appel est extrêmement faible.

En cas d'appel, la commune s'acquitte dans un délai de 5 jours ouvrés.

Résultat du vote – Délibération D-2026-067 :

Pour	Contre	Abstentions
22	0	0

✓ Délibération adoptée à l'unanimité — 22 voix pour, 0 contre, 0 abstention(s).

DÉLIBÉRATION N° D-2026-068 – AUTORISATION D'EMPRUNT – LOTISSEMENT LA GUIMPERIE 3 – 1 000 000 €

Monsieur le Maire expose l'éventualité de recourir à un emprunt de 1 000 000 € pour financer la viabilisation et l'aménagement du lotissement la Guimperie 3 (budget annexe). Ce montant est inscrit au budget primitif. Il précise que ce montant excède le plafond de délégation de 800 000 € fixé par D-2026-033 du 20 mars 2026, ce qui impose une délibération expresse du conseil municipal.

La présente délibération constitue une autorisation de consulter les établissements prêteurs ; le plan de financement définitif sera affiné après validation du phasage en trois phases.

Résultat du vote – Délibération D-2026-068 :

Pour	Contre	Abstentions
22	0	0

✓ Délibération adoptée à l'unanimité — 22 voix pour, 0 contre, 0 abstention(s).

DÉLIBÉRATION N° D-2026-069 – TARIFS HORAIRES EPS – LYCÉE PROFESSIONNEL NAZARETH – 2026

Monsieur le Maire présente les tarifs applicables à la Salle Polyvalente de Ruillé-sur-Loir pour les cours d'EPS du LP Nazareth.

Ces tarifs s'appliquent à compter du 1er janvier 2026.

Le Stade Jean Haly est mis à disposition à titre gratuit.

Montant indicatif annuel (36 semaines, 10h05/sem.) : 4 183,20 €. Facturation semestrielle.

Poste	Période	Tarif horaire
Tarif de base – grande salle	Toute l'année	9,00 €/h
Supplément eau et vestiaires	Toute l'année	1,00 €/h
Supplément chauffage	1er oct. – 30 avr.	2,50 €/h
TOTAL mai à septembre	Mai – sept.	10,00 €/h
TOTAL octobre à avril	Oct. – avr.	12,50 €/h

Résultat du vote – Délibération D-2026-069 :

Pour	Contre	Abstentions
22	0	0

✓ Délibération adoptée à l'unanimité — 22 voix pour, 0 contre, 0 abstention(s).

DÉLIBÉRATION N° D-2026-070 – CONVENTION D'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS – LP NAZARETH – 2026

Monsieur le Maire présente la convention avec le Lycée Nazareth LP Nazareth pour l'utilisation de la Salle Polyvalente et du Stade Jean Haly pour les cours d'EPS.

La Région des Pyas de la Loire s'étant désengagée des lycées privés, cette convention formalise la relation directe entre la commune et l'établissement.

La commune assure la mise à disposition sécurisée, l'entretien et le nettoyage ; l'établissement s'engage à un usage EPS exclusif, à l'assurance RC et au respect du planning (9 séances/semaine – 10h05).

Convention du 1er janvier au 31 décembre 2026, renouvelable.

Résultat du vote – Délibération D-2026-070 :

Pour	Contre	Abstentions
22	0	0

✓ Délibération adoptée à l'unanimité — 22 voix pour, 0 contre, 0 abstention(s).

DÉLIBÉRATION N° D-2026-071 – AVANCEMENT DE GRADE – SANDRINE PINAUDIER – AU 1ER JUIN 2026

Monsieur le Maire expose que Mme Sandrine PINAUDIER, adjointe administrative de 1ère classe à temps non complet (27h30 hebdomadaires), est inscrite au tableau annuel d'avancement de grade 2026. Il convient de supprimer l'emploi actuel et de créer l'emploi correspondant au grade supérieur, avec effet au 1er juin 2026. Avis favorable du CST du CDG72 (26 février 2026).

Poste supprimé	Poste créé
Adjoint administratif de 1ère classe – Cat. C – 27h30/sem.	Adjoint administratif principal de 2ème classe – Cat. C – 27h30/sem.

Résultat du vote – Délibération D-2026-071 :

Pour	Contre	Abstentions
22	0	0

✓ Délibération adoptée à l'unanimité — 22 voix pour, 0 contre, 0 abstention(s).

DÉLIBÉRATION N° D-2026-072 – AVANCEMENT DE GRADE – FRANÇOIS BOURGOIN – AU 1ER JUIN 2026

Monsieur le Maire expose que M. François BOURGOIN, adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet, est inscrit au tableau annuel d'avancement de grade 2026. Il convient de supprimer l'emploi actuel et de créer l'emploi correspondant au grade supérieur, avec effet au 1er juin 2026. Avis favorable du CST du CDG72 (26 février 2026).

Poste supprimé	Poste créé
Adjoint technique principal de 2ème classe – Cat. C – temps complet	Adjoint technique principal de 1ère classe – Cat. C – temps complet

Résultat du vote – Délibération D-2026-072 :

Pour	Contre	Abstentions
22	0	0

✓ Délibération adoptée à l'unanimité — 22 voix pour, 0 contre, 0 abstention(s).

DÉLIBÉRATION N° D-2026-073 – ADHÉSION AU DISPOSITIF DE SIGNALEMENT – CDG72 / QUALISOCIAL

Monsieur le Maire expose que le décret n°2020-256 du 13 mars 2020 impose à tout employeur territorial de mettre en place un dispositif de signalement.

Le CDG72 propose un dispositif mutualisé confié à QUALISOCIAL (marché régional coordonné par le CDG de Loire-Atlantique), gratuit pour la période initiale de déploiement. Ce dispositif renforce la protection des 22 agents de la collectivité.

Résultat du vote – Délibération D-2026-073 :

Pour	Contre	Abstentions
22	0	0

✓ Délibération adoptée à l'unanimité — 22 voix pour, 0 contre, 0 abstention(s).

DÉLIBÉRATION N° D-2026-074 – CONVENTION CINÉAMBUL72 – CINÉMA EN PLEIN AIR – 28 AOÛT 2026 – 21H30

Madame Élise MARIE présente la convention avec l'association CinéAmbul72 pour la 4ème édition de la séance de cinéma en plein air, le vendredi 28 août 2026 à 21h30 à La Chapelle-Gaugain.

Les éditions précédentes ont accueilli entre 170 et 200 spectateurs.

La demande d'autorisation CNC doit être déposée avant le 10 juin 2026.

Financement : CCAS (450 €) + commune (solde).

Résultat du vote – Délibération D-2026-074 :

Pour	Contre	Abstentions
22	0	0

✓ Délibération adoptée à l'unanimité — 22 voix pour, 0 contre, 0 abstention(s).

INFORMATIONS DIVERSES

Restauration scolaire de Poncé-sur-le-Loir

Madame Élodie MICHAUX présentent la réflexion sur la restauration scolaire de Poncé-sur-le-Loir, dans le contexte du départ à la retraite de la cantinière actuelle.

Après visite des cuisines du LP Nazareth (cuisine centrale agréée – 160 repas extérieurs/jour), le conseil retient cette solution.

Une rencontre sera organisée avec les commerces locaux pour encourager l'approvisionnement de proximité. Convention d'un an proposée.

✓ Information actée au procès-verbal – Pas de vote.

Signalétique de la voie verte

Monsieur Éric SALMON indique que la finalisation de la signalétique se déroulera en réunion le 3 juin 2026 à 15h00. La pose des supports est prévue pour la deuxième quinzaine de juin 2026.

✓ Information actée au procès-verbal – Pas de vote.

CALENDRIER – PROCHAINES RÉUNIONS

Monsieur le Maire présente le calendrier des prochaines réunions :

Bureau Maires-Adjoints	CM
	Vendredi 5 juin 2026 – 19h
Mardi 17 juin 2026 – 18h30 – La Chapelle-Gaugain	Vendredi 26 juin 2026 – 20h – Ruillé-sur-Loir

Autres dates signalées : réunion signalétique voie verte le 29 mai 2026 à 10h ; synthèse signalétique le 3 juin 2026 à 15h ; rencontre avec M. Jean-Pierre VOGEL, Sénateur, le 11 juin 2026 à 18h15 à Ruillé-sur-Loir.

✓ Information actée au procès-verbal – Pas de vote.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Patrick **SETTIER**, Maire, déclare la séance levée.

Heure de clôture : 22H20

Le Maire

Patrick SETTIER

La secrétaire de séance

Elise MARIE

